

No de résolution ou annotation

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LÉRY

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 11 mai 2015 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger Mme la conseillère Mylène Loiseau M. le conseiller Éric Pinard

M. le conseiller Jacques Laberge M. le conseiller Léon Leclerc

Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures 15.

2015-05-056

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

QUE la Ville de Léry:

> Accepte l'ordre du jour de cette séance sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-057

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2015 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2015.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2015-05-058

<u>DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014</u>

Madame Louise Sénécal, B.A.A., de Chiasson Gauvreau, présente les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant au 31 décembre 2014.

Il est proposé par M. le conseiller Jérald Ranger Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry:

Accepte le dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.



RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES VÉRIFICATEURS POUR 2015

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de nommer les vérificateurs pour cette année;

CONSIDÉRANT QUE

la firme Chiasson, Gauvreau, agit comme vérificateurs depuis

plusieurs années et fournit des services de qualité;

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

QUE la Ville de Léry :

Mandate les vérificateurs Chiasson, Gauvreau pour la vérification des états financiers de la Ville de Léry pour 2015.

Adoptée à l'unanimité

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 AVRIL 2015

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 avril 2015.

RECETTES

Les recettes totalisent 3 163 754 \$ soit 78 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2015 – 300 000 \$.

> PERCEPTION DES TAXES

TAXES 2015

Foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : 1 244 155 \$ soit 41 % sur un global de 3 054 858 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2014 (solde)

47 190 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures

Autres années (solde)

7 106 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à 1 119 656 \$, soit 28 % du budget, réparties ainsi

Administration	35 %	Urbanisme	36 %
Sécurité publique	28 %	Loisirs et culture	30 %
Transport	44 %	Frais de financement	15 %
Hygiène du milieu	38 %	CMM	50 %

Les dépenses d'investissement en 2015 s'établissent à 77 590 \$.

2015-05-060

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 30 avril 2015 au montant de 153 494,02 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

> Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 153 494,02 \$ pour le mois d'avril 2015.



RESSOURCES HUMAINES

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

la Ville de Léry a sollicité des candidatures pour combler le poste de CONSIDÉRANT QUE

journalier au Service des travaux publics;

un sous-comité ad hoc en ressources humaines composé d'un membre CONSIDÉRANT QU'

du Conseil municipal, du directeur général et secrétaire-trésorier et du responsable du Service des travaux publics ont procédé à une démarche

d'embauche;

la recommandation sur le choix du candidat retenu par ledit sous-CONSIDÉRANT

comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

Retienne les services de M. Daniel Tisseur à titre de journalier au Service des travaux publics pour une période contractuelle de six (6) mois à temps plein avec possibilité de permanence; l'embauche, effective rétroactivement au 5 mai 2015, est sujette aux modalités stipulées entre les deux parties.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-062

RÉTROGRADATION – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

la résolution numéro 2015-03-031 du Conseil municipal a promu M. CONSIDÉRANT QUE

Éric Boileau au poste de « Lieutenant-éligible » au Service de sécurité incendie de Léry, effective selon les conditions prévues à la convention

collective du SPQ, section locale de Léry.

la recommandation contenue dans une note de service de la direction de **CONSIDÉRANT**

la Sécurité incendie datée du 6 mai 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

Retire le grade de « Lieutenant-éligible » au pompier M. Éric Boileau afin qu'il redevienne pompier au sein du Service de sécurité incendie de Léry.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENTS

Aucun règlement

<u>URBANISME – VOIRIE</u>

2015-05-063

RÈGLEMENT DE CONTRÔLE DEMANDE D'EXEMPTION EN VERTU DU INTÉRIMAIRE NUMÉRO 2014-433 – 182, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

un règlement de contrôle intérimaire a été adopté le 24 février 2014 CONSIDÉRANT OU'

visant à interdire les nouvelles constructions, les démolitions ainsi que les travaux de rénovations extérieures modifiant l'architecture d'un

bâtiment:

un avis public a été publié le 1er mars 2014 indiquant son entrée en CONSIDÉRANT QU'

vigueur;

le Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 prévoit à CONSIDÉRANT QUE

l'article 4 que le Conseil municipal peut, par résolution, soustraire à l'application de l'article 3 tout projet qui respecte la procédure et les critères établis respectivement aux articles 4.1 et 4.2 dudit règlement ;



No de résolution ou annotation CONSIDÉRANT QU'

une demande d'exemption à l'application du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 a été déposée le 27 mars

2015:

CONSIDÉRANT QUE

ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme

pour étude et recommandation;

CONSIDÉRANT QUE

le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil

municipal d'accorder la présente demande d'exemption telle que

déposée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry:

> Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de soustraire à l'application de l'article 3 du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 le projet déposé en regard de l'immeuble sis au 182, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-064

<u>DEMANDE</u> D'EXEMPTION EN VERTU DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 2014-433 – 1113, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QU' un règlement de contrôle intérimaire a été adopté le 24 février

2014 visant à interdire les nouvelles constructions, les démolitions ainsi que les travaux de rénovations extérieures modifiant

l'architecture d'un bâtiment;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié le 1er mars 2014 indiquant son entrée en

vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 prévoit à

l'article 4 que le Conseil municipal peut, par résolution, soustraire à l'application de l'article 3 tout projet qui respecte la procédure et les critères établis respectivement aux articles 4.1 et 4.2 dudit

règlement;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'exemption à l'application du Règlement de

contrôle intérimaire numéro 2014-433 a été déposée le 24 mars

2015;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme

pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil

municipal d'accorder la présente demande d'exemption mais avec une modification mineure au niveau du projet d'agrandissement

déposé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de soustraire à l'application de l'article 3 du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 le projet déposé, avec modification mineure, en regard de l'immeuble sis au 1113, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.



DEMANDE AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE POUR UNE PROLONGATION DE DÉLAI POUR L'ADOPTION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA VILLE DE LERY EN CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT 170 (CONCORDANCE AU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLIATAINE DE MONTRÉAL) MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC ROUSSILLON

CONSIDÉRANT QUE

le Règlement 170 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon est entré en vigueur le 17 novembre 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'

en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil municipal de la Ville de Léry doit adopter, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, tout règlement de concordance, soit:

- a) tout règlement qui modifie le plan d'urbanisme, le règlement de zonage, de lotissement ou de construction d'une municipalité ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- b) le règlement que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ou tout règlement qui le modifie ;

CONSIDÉRANT QUE

la Ville de Léry est déjà engagée dans le processus de modification de son plan et ses règlements d'urbanisme de manière à assurer la concordance avec le Règlement 170 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, en vigueur depuis le 17 novembre 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE

le délai de six (6) mois prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme expire le 17 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE

la Ville de Léry souhaite approfondir sa réflexion quant à certains éléments de concordance du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon qui doivent être intégrés dans son plan et de ses règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'

en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai ou un terme que leur impartit la Loi, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

> Demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de prolonger, jusqu'au 30 novembre 2015, le délai d'adoption du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville de Léry en concordance avec le Règlement 170 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon.

Adoptée à l'unanimité

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

2015-05-066

SOUTIEN TECHNIQUE EN URBANISME – MANDATS

CONSIDÉRANT le départ du Responsable de l'urbanisme et de l'inspection municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry doit adopter un plan et des règlements d'urbanisme en

concordance avec le Règlement 170 modifiant le schéma

d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon;

CONSIDÉRANT les propositions de services soumise par L'Atelier Urbain ainsi que par

L'Enclume;





No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Mandate la firme L'Atelier Urbain aux fins d'assister la municipalité dans ses différentes activités liées à l'adoption des règlements d'urbanisme et autres dossiers d'urbanisme, le tout selon un mode de tarification à taux horaire selon la soumission déposée le 28 avril 2015;
- > Mandate la firme L'Enclume aux fins d'assister la municipalité dans ses différentes activités liées à l'adoption du plan d'urbanisme, le tout selon un mode de tarification à taux horaire selon la soumission déposée le 4 mai 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-067

ADJUDICATION DES CONTRATS RELATIFS À LA RÉFECTION DU PARC NOTREDAME

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé des soumissions pour la réfection du

Parc Notre-Dame;

CONSIDÉRANT la soumission déposée le 26 avril 2015 par Techsport Inc. pour la

fourniture d'équipements;

CONSIDÉRANT la soumission déposée le 24 avril 2015 par Équipements Nova pour

l'installation d'équipements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Adjuge à la compagnie Techsport Inc. le contrat relatif à la fourniture d'équipements de parc pour la réfection du Parc Notre-Dame au montant de 21 620 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée;
- > Adjuge à la compagnie Équipements Nova le contrat relatif à l'installation d'équipements de parc pour la réfection du Parc Notre-Dame au montant de 19 550 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée;
- > Autorise le paiement des coûts à même les fonds prévus au budget, le Fonds Parcs et terrains de jeux ainsi que par le surplus libre cumulé.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-068

ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF AU REMPLACEMENT DE L'ARRÊT BALLE AU PARC MULTIFONCTIONNEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé des soumissions par voie d'invitation

auprès de deux entrepreneurs de la région pour le remplacement de

l'arrêt balle au Parc multifonctionnel;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées pour le 22 avril 2015, à savoir :

Clôtures Intimité du Suroît Inc. 10 000 \$

Les Aménagements Huppé 6 300 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la soumission démontre que la proposition de Les

Aménagements Huppé s'avère être la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge



No de résolution

2015-05-069

QUE la Ville de Léry:

- > Adjuge à la compagnie Les Aménagements Huppé le contrat relatif au remplacement de l'arrêt balle au Parc multifonctionnel au montant de 6 300 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée;
- > Autorise une appropriation à même le surplus libre cumulé pour en payer le coût.

Adoptée à l'unanimité

ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF À LA RÉFECTION DE LA TRAVERSE DE VOIE FERRÉE DE LA RUE PAUL ET DE LA RUE DU PARC-NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé des soumissions par voie d'invitation

auprès de quatre entrepreneurs de la région pour la réalisation de travaux de réfection de la traverse de voie ferrée de la rue Paul et de la

rue du Parc-Notre-Dame;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées pour le 1^{er} mai 2015, à savoir :

Les Pavages Céka10 000 \$Les Pavages Expert15 500 \$Les Pavages J.M. Beaulieu8 200 \$Les Pavages Ultra Inc.9 390 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions qui démontre que la proposition de Les

Pavages J.M. Beaulieu s'avère être la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry:

- > Adjuge à la compagnie Les Pavages J.M. Beaulieu le contrat pour la réalisation de travaux de réfection de la traverse de voie ferrée de la rue Paul et de la rue du Parc-Notre-Dame au montant de 8 200 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée;
- > Autorise le paiement des coûts à même les fonds prévus au budget.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-070

ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF À LA RÉFECTION DE BORDURES DANS LA PRESQU'ÎLE ASSELIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé des soumissions par voie d'invitation

auprès de trois entrepreneurs de la région pour la réalisation de travaux

de réfection de bordures dans la Presqu'Île Asselin;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées pour le 23 avril 2015, à savoir :

Denis Bisson 3 600 \$
Les Entreprises CJRM 3 900 \$
Les Pavages Expert 6 600 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions qui démontre que la proposition de Denis

Bisson s'avère être la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- > Adjuge à la compagnie Denis Bisson le contrat pour la réalisation de travaux de réfection de bordures dans la Presqu'Île Asselin au montant de 3 600 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée;
- > Autorise le paiement des coûts à même les fonds prévus au budget.



2015-05-071

No de résolution ou annotation

ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF À LA VALIDATION DE TROIS DÉBITMÈTRES

CONSIDÉRANT QUE

la Ville de Léry a demandé des soumissions pour la validation de

trois débitmètres;

CONSIDÉRANT

les soumissions déposées pour le 23 avril 2015, à savoir :

Avizo Experts-Conseil 2 075 \$
Endress + Hauser Canada Ltée 1 975 \$
Les Compteurs Lecompte Ltée 1 785 \$

CONSIDÉRANT QUE

l'analyse de la soumission démontre que la proposition de Les

Compteurs Lecompte Ltée s'avère être la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry:

- Adjuge à la compagnie Les Compteurs Lecompte Ltée le contrat relatif à la validation de trois débitmètres au montant de 1 785 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée;
- > Autorise le paiement des coûts à même les fonds prévus au budget.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

2015-05-072

ADHÉSION DE LA VILLE DE LÉRY À L'APPLICATION VOILÀ!

CONSIDÉRANT QUE

l'application Voilà! est offerte par PG Solutions Inc. et que cette application permet aux utilisateurs de téléphones intelligents de

transmettre de l'information à la Ville de Léry ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

Autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à la signature de l'entente de services avec PG Solutions Inc.

Adoptée à l'unanimité

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 29 avril 2015, il y a eu discussions sur l'agrile du frêne, la réduction du nombre d'employés auprès du CLD Roussillon ainsi que sur la réglementation sur les carrières.

CITSO

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 29 avril 2015, il y a eu discussions sur le projet de terminus en la Ville de Châteauguay, les nouveaux supports à vélos, les nouveaux autobus sur les circuits de Châteauguay ainsi que sur le dossier des montants non payés par Kahnawà:ke.

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Aucune information.



No de résolution

INFORMATION AUX CITOYENS

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 8 juin 2015.

La première échéance pour le compte de taxes municipales 2015 était le lundi 2 mars 2015. La deuxième échéance est le lundi 1^{er} juin 2015.

Le service de collecte des branches (déchiquetage) a débuté le mardi 5 mai 2015 et se poursuivra le 1^{er} et le 3^e mardis de chaque mois jusqu'au 3 novembre 2015 (exception 20 octobre 2015).

La journée de la famille aura lieu le samedi 16 mai 2015 à l'Hôtel de Ville de Léry de 10 heures à 15 heures. S'il y a pluie, la journée est remise au dimanche 17 mai 2015.

Un tournoi de crible par équipe (2) est organisé par les loisirs de la Ville de Léry le samedi 16 mai 2015. L'inscription des participants au Club Nautique Woodlands débute à 12 h 30 et le tournoi débute à 13 h 15.

Un Forum Culture-Loisirs aura lieu le samedi 20 juin 2015 à l'Église Notre-Dame-de-Léry.

Le Comité du 100^e de la Ville de Léry procédera à l'enfouissement de la capsule de temps le vendredi 15 mai à 10 heures à l'hôtel de ville de Léry.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRES)

M. le conseiller Gérald Ranger présente ses excuses pour ne pas avoir été présent lors de l'assemblée publique d'information le lundi 27 avril 2015 concernant le mandat octroyé pour le relevé des installations septiques et des puits d'eau potable dans le secteur de la Phase II. Il indique qu'il n'avait pas été informé auparavant qu'il y aurait présence policière lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 13 avril 2015. Il fait aussi part des problématiques reliées à la circulation sur la rue de la Gare.

Mme la conseillère Mylène Loiseau informe les citoyens que la raison de son absence lors de récentes rencontres était lié à la naissance de son troisième enfant. Elle indique qu'un Forum Culture-Loisirs aura lieu le samedi 20 juin 2015 à l'Église Notre-Dame-de-Léry et que la Ville de Léry recherche des bénévoles désirant s'impliquer pour divers évènements.

M. le conseiller Éric Pinard donne de l'information sur la refonte des règlements d'urbanisme et du plan de zonage en concordance avec le PMAD.

M. le conseiller Jacques Laberge présente ses excuses pour ne pas avoir été présent lors de l'assemblée publique d'information le lundi 27 avril 2015 concernant le mandat octroyé pour le relevé des installations septiques et des puits d'eau potable dans le secteur de la Phase II.

Mme la conseillère Johanne Dutil présente ses excuses pour ne pas avoir été présente lors de l'assemblée publique d'information le lundi 27 avril 2015 concernant le mandat octroyé pour le relevé des installations septiques et des puits d'eau potable dans le secteur de la Phase II.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Les questions portent sur la possibilité d'offrir le ramassage de feuilles au printemps, la possibilité d'offrir des cours de natation par le Club Nautique Woodlands, la remise d'arbres gratuits par la ville en 2015, le contracteur qui a effectué des travaux dernièrement à la caserne incendie, la présence policière parmi les citoyens lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 13 avril 2015, le Forum Culture-Loisirs qui aura lieu le samedi 20 juin 2015 à l'Église Notre-Dame-de-Léry, l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable de la Ville de Léry par la Ville de Châteauguay, le mandat pour la vérification de trois débitmètres, les résultats des mandats qui ont été octroyés à Nature-Action Québec en 2014, la continuité des mandats avec WSP (anciennement Genivar), le système de son à l'hôtel de ville, les travaux de réfection des traverses de la voie ferrée de la rue du Parc-Notre-Dame et de la rue Paul, le projet d'implantation d'une garderie subventionnée, les excès de vitesse sur le chemin du Lac-Saint-Louis tant par les automobilistes que les cyclistes, la possibilité d'implanter des dos d'âne allongés ainsi que le branchement éventuel du maire au réseau d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase I.

Des citoyens offrent leurs sincères félicitations à Mme la conseillère Mylène Loiseau pour la naissance d'un troisième enfant.

Une citoyenne offre ses remerciements au Service des travaux publics pour un travail bien fait lors du récent déchiquetage de branches.



2015-05-073
No de résolution ou annotation

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc, appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil, que la présente séance soit et est levée ; il est 21 h 30.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER